



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3203

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du petit théâtre des musées Gadagne entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association HF Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'accueil d'une soirée "Matrimoine" le 15 septembre 2017

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loic

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3203 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU PETIT THEATRE DES MUSEES GADAGNE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET L'ASSOCIATION HF AUVERGNE-RHONE-ALPES, POUR L'ACCUEIL D'UNE SOIREE "MATRIMOINE" LE 15 SEPTEMBRE 2017 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association HF Auvergne-Rhône-Alpes, sise 10 rue de Vauzelles à Lyon 1^{er}, fédère toutes les actions Matrimoine du territoire, et communique sur ces actions via internet et un livret diffusé en Auvergne-Rhône-Alpes chez tous leurs partenaires et les principaux lieux culturels et militants.

L'Association organise une soirée d'ouverture des Journées du Matrimoine en parallèle des Journées Européennes du Patrimoine, le 15 septembre 2017 et a sollicité la Ville de Lyon / Musées Gadagne pour la mise à disposition du petit théâtre.

Compte tenu de l'intérêt de cet événement s'inscrivant en résonnance avec l'engagement des Musées Gadagne consacré à l'égalité Femmes/Hommes, avec les actions sur le territoire, dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle de la ville de Lyon et avec les missions du musée d'histoire, la Ville de Lyon / Musées Gadagne consent à cette mise à disposition.

La valeur de la mise à disposition du petit théâtre est estimée à 700 €

Il convient donc de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public pour préciser les modalités techniques, administratives et financières de la mise à disposition du petit théâtre des Musées Gadagne.

Compte tenu de l'intérêt de cette association et de l'évènement organisé, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la mise à disposition, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture, patrimoine, droits des citoyens, événements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association HF Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise à disposition à titre gracieux du petit théâtre des musées Gadagne le 17 octobre 2017, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER